

*Notre Village*

# LE LYAUD



Bulletin Communal d'Information

n° 6 / Janvier 93

# Le mot du Maire

L'année 1992 fut riche en événements dans notre commune : le départ en avril de René Détry, secrétaire au service de la Mairie depuis 40 ans, la fin, et l'inauguration en juin des travaux de l'église et des carrefours, l'informatisation de la Mairie.

C'est également la tristesse qui a marqué notre commune à chaque décès d'un habitant du village. L'équipe municipale fut particulièrement touchée avec la disparition de Jeanne Fillon, Eugène Perrière, Sophie Bel.

Il nous faut désormais penser à 1993 avec les difficultés qui nous attendent, mais aussi avec ses espoirs, et ses projets.

Le projet d'autoroute bloque encore la construction de notre groupe scolaire. Le Conseil a tenté d'avoir des réponses à ce sujet pendant l'année. En attendant une décision définitive, nous avons décidé d'agir dans d'autres domaines comme, par exemple, la réalisation du captage des Chambrettes pour améliorer la distribution en eau des hameaux, ou bien la poursuite des travaux de rénovation et d'embellissement déjà commencés : un nouveau tronçon allant de la Mairie à l'Eglise et de l'Eglise à la place du village va être mis à l'étude.

Il me reste le plus important : vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil municipal, une bonne année 1993.

#### Comité du Bulletin

Président : Lereboullet Michel  
Secrétaire : Moyse Fernand  
Trésorier : Roguier Marie-Paule  
Membres : Bel André  
Chastel François,  
Déage Jean-François,  
Fillon William

## Le Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports

20 octobre 1992

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture, qui m'a transmis votre courrier, sur le sursis à statuer opposé à la demande de permis de construire d'un groupe scolaire déposé par votre commune, en raison du projet d'autoroute A.400.

En ce qui concerne la section Thonon/Saint-Gingolph de cette liaison, je vous précise que des études spécifiques, notamment hydrogéologiques, sont en cours en vue de vérifier la faisabilité d'un tracé et d'arrêter dans le courant de l'année 1993 le choix du fuseau du kilomètre.

J'ai bien conscience des difficultés résultant de cette situation, mais la grande sensibilité du site justifie une approche très approfondie des variantes de tracé possibles.

Vous serez tenu informé de l'évolution de votre dossier par le Préfet du département de Haute-Savoie, dont relève le contrôle de la phase de concertation accompagnant les études techniques du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BIANCO

Monsieur Jean-Pierre FILLON  
Maire de Le Lyaud  
Mairie - 74200 LE LYAUD

MAIRIE  
DE  
**LE LYAUD**  
74200

Le Maire de Le Lyaud,  
à  
**E.D.F.**  
**C.R.T.T. ALPES**  
5, rue des Cuirassiers  
69399 LYON CEDEX

Le Lyaud, le 28 octobre 1992

#### Objet :

Ligne EDF 63 Kv ALLINGES-BIOGE (Haute-Savoie)

Monsieur,

Je me permets de vous rappeler qu'une ligne 2 circuits 63 Kv va, dans les prochains mois, être éditée sur notre territoire communal.

Malgré notre opposition à ce sujet, le permis de construire a été accepté le 23 juillet 1992.

Notre commune reste cependant inquiète, et souhaiterait réduire les conséquences de ce projet sur l'environnement. Aussi, nous nous permettons de proposer l'enfouissement de cette ligne ; ceci, semble-t-il, correspondrait également à une volonté réelle de protection de l'environnement par E.D.F., en poursuivant les objectifs du Plan Environnement de novembre 1991.

En espérant que vous prendrez notre demande en considération, et dans l'attente de votre réponse,

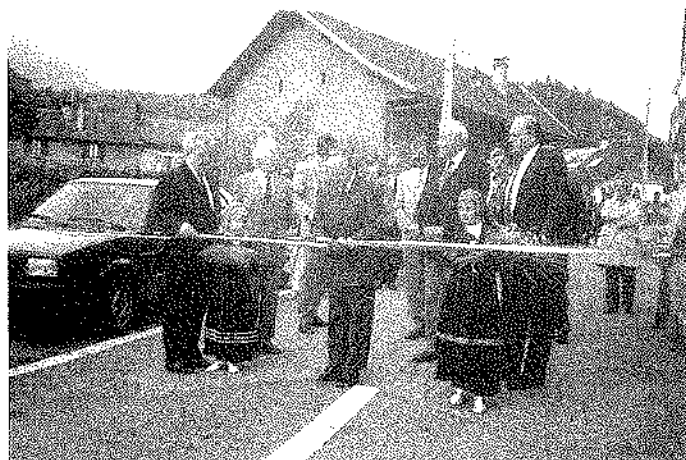
Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire de Le Lyaud

Jean-Pierre FILLON



## INAUGURATIONS CARREFOURS - EGLISE



Monsieur le Député,  
Monsieur le Sénateur,  
Monsieur le Sous-Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Conseiller Général,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au nom du Conseil municipal, de vous souhaiter la bienvenue. C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que nous vous accueillons aujourd'hui.

Notre premier motif d'être fier, c'est la modification des carrefours de l'entrée du village. Cette modification est un parfait exemple du mariage réussi entre modernité et esthétique.

Bien entendu, ces travaux s'imposaient pour rendre la circulation dans les rues du village plus aisée et surtout plus sûre. Mais ce souci de sécurité s'est doublé d'un souci d'esthétique.

En effet, la mise en place d'un giratoire et l'agrandissement du carrefour du Quart d'Avaux n'ont été qu'une partie des travaux réalisés. Ces travaux ont été également l'occasion de refaire à neuf les conduites d'eau et d'égoûts, et de mettre en souterrain l'ensemble des fils électriques.

Ainsi, en travaillant à la modernisation de notre village, nous l'avons, du même coup, embelli.

Les poteaux E.D.F., remplacés par des candélabres à l'ancienne, le goudron remplacé par des vasques et des bassins fleuris, tout concourt aujourd'hui à redonner au village du Lyaud un certain cachet.

Cependant, tout ceci n'aurait jamais été possible si la commune du Lyaud n'avait pas été aidée. C'est pourquoi, je me dois d'adresser mes plus vifs remerciements au Conseil Général. Les subventions allouées par le Département ont en effet permis de financer environ la moitié du montant des travaux. Ce montant s'élève à un million huit cent soixante mille francs.

Ces subventions ont permis, entre autres choses, l'achat et la démolition de la maison d'Henriette Bouvet, donnant ainsi plus de visibilité aux usagers de la route.

Mes remerciements s'adressent également aux représentants de l'Équipement pour la conduite des travaux, et pour leurs nombreux conseils tout au long du chantier.

C'est ainsi que, grâce aux efforts de chacun, les différentes entrées du village offrent désormais une sécurité accrue et un visage plus avenant.

Jean-Pierre Fillon

### Discours de Marie-Paule ROQUIER (maire-adjoint)

Le Lyaud fait partie de ces communes de France dont l'Eglise est souvent un des plus anciens et des plus importants bâtiments. Elle est d'ailleurs le premier édifice que l'on aperçoit en arrivant au village.

Si l'Eglise est un lieu de prière et de recueillement, elle est aussi un des principaux lieux de visite. Elle fait partie intégrante de notre patrimoine historique et culturel.

L'intérieur du bâtiment avait grand besoin de rénovation. Comme vous le savez, depuis la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la commune est propriétaire des murs. Elle se doit donc d'en assurer le maintien en bon état. C'est pourquoi, lorsque le Conseil paroissial s'est proposé d'engager des travaux, le Conseil municipal ne pouvait qu'y répondre favorablement.

D'abord en s'engageant lui-même financièrement puis en demandant au Conseil Général une participation. Celui-ci, a répondu positivement en assurant 50 % du coût prévisionnel estimé à 900.000 F.

C'est ainsi, qu'après les carrefours il nous faut, là encore, remercier le Département pour son importante contribution à tous ces aménagements.

Il faut également y inclure tous les artisans qui ont œuvré à cette réalisation soit à titre gracieux, soit en effectuant des travaux de qualité à des tarifs préférentiels.

Enfin et surtout, le Conseil municipal ne peut que se féliciter des efforts consentis par tous les bénévoles qui ont travaillé inlassablement pour restaurer cet élément de notre patrimoine qu'est notre Eglise.



Il serait long et fastidieux de vouloir les citer tous. C'est pourquoi nous ne citerons qu'un nom. Celui d'André Cornier, Président du Conseil paroissial, qui fut, tout à la fois, le gestionnaire, l'animateur, le coordinateur de tous ces bénévoles.

Que ces derniers trouvent ici toute l'expression de notre respect pour la valeur de leur travail, ainsi que notre profonde reconnaissance.

Au nom de tous les Lyaudins, merci.

Je profite de l'occasion pour remercier également la Batterie-Fanfare du Lyaud pour sa prestation, toujours présente et fidèle, qui donne encore plus d'éclat à nos cérémonies, d'autant plus qu'aujourd'hui en France on célèbre la Fête de la Musique.

## REMISE DE MÉDAILLE A RENÉ DÉTRY

Réunis aujourd'hui pour marquer d'une manière officielle la réception des travaux concernant les carrefours routiers ainsi que la rénovation de l'Eglise, je profite de l'occasion pour rendre un hommage public à notre secrétaire de mairie, René Détry.

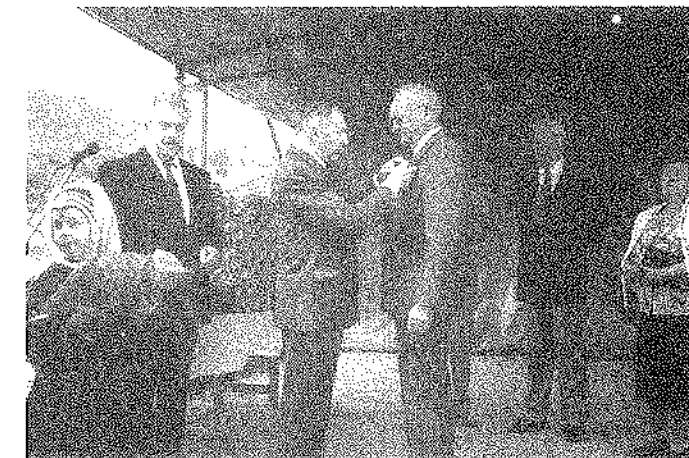
Il se retire de la vie active après une carrière professionnelle et communale particulièrement fournie. Je voudrais brièvement vous la rappeler, avant de le décorer de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

René, tu es né le 12 juin 1926 au Lyaud. Après avoir fréquenté l'école locale en primaire, tu fais des études secondaires à La Roche pour terminer des études supérieures de philosophie à Grenoble. Le service militaire t'amène en Algérie. La vie civile te retrouve comme comptable dans diverses sociétés avant de rejoindre l'E.D.F. comme employé de 1957 à 1972, puis comme cadre adjoint au chef de section de Thonon-les-Bains jusqu'à la retraite en 1986. Tu vas désormais consacrer tout ton temps à la commune de Le Lyaud.

Elu conseiller municipal le 26 avril 1953, tu exerces ce mandat jusqu'en juillet 1957. Nommé secrétaire de mairie le 16 août 1953, tu remplis ces fonctions jusqu'à ce jour sous les mandats successifs de MM. les maires : Marcel Dubouloz de 1953 à 1977, André Cornier de 1977 à 1983, et moi-même depuis 1983.

Impliqué fortement dans la vie locale, tu connaissais parfaitement tous les dossiers. Tu as été l'homme indispensable à leur élaboration.

Ton sens du contact auprès de nos concitoyens permettait un accueil chaleureux et tu étais toujours prêt à les aider dans leurs démarches administratives. Ton dévouement et ta disponibilité,



en toute circonstance, ont été d'un grand secours pour toutes les équipes municipales qui se sont succédées.

Tes mérites ont d'ailleurs déjà été reconnus par l'E.D.F. qui t'a attribué les médailles de bronze et d'argent, ainsi que par le Ministère du Travail (médailles d'argent et de vermeil).

Aussi, je suis heureux, au nom de M. le Préfet de la Haute-Savoie, de te décorer de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

En remerciement de tous les services rendus à la collectivité, la municipalité et moi-même t'offrons ce cadeau (téléviseur).

J.-P. Fillon

## ADMR DE LA VALLÉE DU BREVON

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée du Brevon (par abréviation "ADMR de la Vallée du Brevon") exerce son activité sur les territoires de sept communes : Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz, Armoy, Le Lyaud et Orcier, lesquelles ont une superficie totale de 11.444 hectares et une population de 4.859 habitants (recensement de mars 1990).

Le siège de l'association est en la mairie de Vailly.

Le but de toute association ADMR est, comme il a déjà été dit dans un précédent bulletin : "d'aider à domicile, matériellement et moralement, tous ceux qui souhaitent rester chez eux malgré les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au handicap, dans le respect de leur liberté".

L'association est essentiellement constituée de membres bénévoles. Elle emploie (ou peut employer, selon les tâches qu'elle a à assumer) des personnes qui lui permettent de réaliser son objet : aides ménagères, auxiliaires de vie, aides familiales, travailleuses familiales.

L'association a un support essentiel : la Fédération Départementale ADMR de la Haute-Savoie, elle-même rattachée à l'Union Nationale des Fédérations ADMR. Les heures effectuées par les salarié(e)s sont financées :

- par les Caisses de Maladie et de Retraite, en partie,
- par les bénéficiaires, en partie,
- mais aussi, et souvent, en attendant la prise en charge des dossiers par les Caisses, par les fonds propres de l'association (obtenus par des subventions diverses : communales ou autres...).

En 1991, l'ADMR de la Vallée du Brevon a employé huit aides ménagères qui sont intervenues auprès de seize personnes, pour un nombre total de 2.722 heures effectuées. La répartition des personnes aidées, par commune, s'est établie ainsi :

Bellevaux : 1	Lullin : 2	Vailly : 1
Reyvroz : 8	Armoy : 2	Le Lyaud : 2

Les besoins, dans chaque commune, varient, bien évidemment, d'une année sur l'autre. Au moment de mettre ce bulletin sous presse, les résultats pour 1992 ne sont pas encore comptabilisés.

Au Lyaud, il y a :

- une responsable "travail" : **Mme Bernadette Jordan** (tél. 50 73 90 66) chargée notamment :
  - d'établir les dossiers de prise en charge destinés aux Caisses de Maladie et de Retraite,
  - d'établir le planning avec le personnel d'intervention (aide-ménagère),
  - de définir le ou les objectifs de travail ;
- une aide-ménagère : **Mme Yvette Fillon**.

L'Aide Ménagère à Domicile contribue à maintenir la personne âgée dans son cadre de vie habituel en évitant hospitalisation, maison de retraite et choc psychologique qui en découle.

Secrétariat de l'Association :  
Mme Renée Inglin - 74200 Le Lyaud  
Tél. 50 73 92 11



# Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

## Réunion du 6 juillet 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 juillet 1992 à 20 h 15. Étaient absents : MM. Georges Déage, William Fillon et Gilles Perrière (excusés).

### Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Le Couatton", parcelle section C n° 862-863.  
M. Léon Mussard  
La situation du terrain n'a pas changé depuis la précédente demande qui a donné lieu à la délivrance, par le Préfet de la Haute-Savoie, d'un certificat négatif en date du 5 décembre 1989.

### Demandes de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 763.  
M. Jean-Paul Boucherie : transformation de locaux, pour l'habitation. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 224-610.  
M. Jean Genais : transformation de locaux, pour l'habitation. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 769.  
M. Tschipper / Gaillepand : transformation de locaux, pour l'habitation. Avis favorable.  
- lieudit "Aux Cruets", parcelle section AB n° 252-253.  
M. Claude Déage : ouverture d'une fenêtre dans les combles. Avis favorable.

### Déclarations de travaux

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 752-754.  
M. Benoît Ruaud : construction d'une cave sous terrasse. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 235.  
M. Roland Néplaz : abri de jardin. Avis favorable.

### Voirie

Le Conseil a décidé de faire procéder au regoudronnage des sections de voies suivantes :  
- chemin vicinal ordinaire n° 3 du Lyaud à Thonon, depuis la boulangerie jusqu'au carrefour avec le chemin rural "des Bois" (allant vers le cimetière) ;  
- chemin rural "du Chef-Lieu", depuis la construction "Bazzani" jusqu'au carrefour du chemin rural "de la Capite", avec le chemin vicinal ordinaire n° 8 (allant vers les Chambrettes).

### Compte administratif

Le compte administratif de 1991 a été adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil. Dans ses grandes lignes, il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :	
recettes .....	3.212.470,56 F
dépenses .....	2.745.249,68 F
excédent .....	467.220,88 F
- section investissement :	
recettes .....	2.667.608,77 F
dépenses .....	2.347.894,05 F
excédent .....	319.714,72 F
- résultat global :	
excédent .....	786.935,60 F

Prochaine réunion : lundi 7 septembre 1992 à 20 h 15.

## Réunion du 7 septembre 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 septembre 1992 à 20 h 15. Était absent : M. Bernard Bel (excusé).

### Demandes de certificats d'urbanisme

- lieudit "Les Cordons", parcelle section AD n° 88-89.  
Mme Odile Prevelle (née Déage)  
Avis favorable.  
- lieudit "Les Cruets", parcelle section AB n° 268-270.  
M. Roger Détry  
Avis favorable.  
- lieudit "Les Derrys", parcelle section AB n° 592-595-598-600-602. M. Thierry Cote  
Avis favorable.

### Demandes de permis de construire

- lieudit "Les Derrys", parcelle section AB n° 739.  
M. Jean-Michel Lenta : construction d'une cave enterrée. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 752-754.  
M. Benoît Ruaud : construction d'une cave avec terrasse au-dessus (cette demande se substitue à la déclaration de travaux examinés le 6/7/1992)  
Avis favorable.  
- lieudit "Le Couatton", parcelle section C n° 979.  
M. Alain Alphonse : habitation individuelle. Avis favorable.  
- lieudit "La Cau", parcelle section AI n° 398-399.  
M. Rémy Charette : habitation individuelle (modification au permis de construire accordé en 1990)  
Avis favorable.

### Déclarations de travaux

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 42.  
M. Georges Déage : pose d'un velux. Avis favorable.  
- lieudit "Les Derrys", parcelle section AB n° 509.  
M. Michel Girard : abri de jardin. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", section AB n° 769.  
M. Tschipper : réfection de toiture sans modification du volume existant ; transformation d'une porte en fenêtre sur façade nord-ouest. Avis favorable.

### Commission "Forêt"

M. Jean-Claude Détraz, responsable de la Commission "Forêt", a fait connaître au Conseil ses réflexions :  
- sur les conditions d'exploitation des coupes de bois, objet de la prochaine mise en vente ;  
- sur l'état actuel de la colline du "Petit Cez" soumise à l'envahissement de ronces. Après échange de vues, le Conseil a décidé de faire procéder, dès cet automne, à un nettoyage par les employés communaux. Il est en outre vivement souhaité qu'un apport de chèvres vienne compléter, au printemps prochain, l'implantation de moutons dans les parcs.

### Problèmes d'eau

La commune d'Armoy a connu, récemment, de gros problèmes d'alimentation en eau en raison d'une fuite importante sur une canalisation.

Le Conseil municipal du Lyaud a décidé que l'aide apportée à la commune voisine, en lui fournissant de l'eau, serait gratuite, à titre de solidarité.

Prochaine réunion : lundi 5 octobre 1992 à 20 h 15.

## Réunion du 5 octobre 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 octobre 1992 à 20 h 15. Était absent : MM. Bernard Bel et Gilles Perrière (excusés).

### Demandes de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 388.  
M. Bernard Catix : construction d'un garage. Avis favorable.  
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 743 (ex 342p).  
M. Jean-Claude Di Luna : transformation d'un abri de voiture en pièce. Avis favorable.

### Déclaration de travaux

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB n° 42.  
M. Georges Déage : pose d'un deuxième velux. Avis favorable.

(suite page ci-contre)

# Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

### Voirie

Pour raison de priorité motivée par des problèmes d'urgence, le Conseil municipal a décidé de faire procéder au regoudronnage du chemin rural n° 5, depuis la place du chef-lieu jusqu'au carrefour avec le chemin rural n° 2 (maisons Christian Jacquet et Gilbert Dubouloz) au lieu et place de la section du chemin vicinal ordinaire n° 3 du Lyaud à Thonon, depuis la boulangerie jusqu'au carrefour avec le chemin rural "des Bois" (allant vers le cimetière). Le regoudronnage de cette dernière section de voie est dès maintenant programmé pour la tranche suivante de travaux de voirie.

### Catastrophe naturelle de Vaison-la-Romaine

Le Conseil municipal a décidé de faire, par l'intermédiaire de l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie, un don de 2.000,00 F destiné à la commune de Vaison-la-Romaine (Vaucluse), au titre de la solidarité nationale en matière de besoins ayant comme cause des catastrophes naturelles.

### Banquet des Anciens Combattants

Le banquet des Anciens Combattants aura lieu le mercredi 11 novembre prochain. Tous les titulaires de la carte de combattant qui ne seraient pas encore inscrits en Mairie, mais qui désireraient néanmoins participer à ce banquet, sont invités à se faire connaître auprès du Maire, au plus tard le jeudi 5 novembre.

Prochaine réunion : lundi 2 novembre 1992 à 20 h 15.

## Réunion du 2 novembre 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 2 novembre 1992 à 20 h 15. Était absent : Mme Armande Fillon et M. Michel Meynet (excusés) et MM. Michel Jordan et Gilles Perrière.

### Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Chambrettes", parcelle section AM n° 23.  
Mme Suzanne Bidal  
Avis défavorable : manque d'équipements.

### Demandes de permis de construire

- lieudit "Trossy", parcelles section AK n° 31-32-33-154-37-38.  
M. Georges Bel : travaux d'aménagement d'un bâtiment à usage agricole en locaux d'habitation. Avis favorable.  
- lieudit "Trossy", parcelle section AK n° 48.  
M. Thierry Le Corre : travaux d'aménagement d'un bâtiment à usage agricole en habitation collective. La couverture devra être réalisée en tuiles ; le demandeur devra s'assurer d'une alimentation suffisante en électricité.

### Déclaration de travaux

- lieudit "Les Cordons", parcelle section AD n° 83-84.  
Mme Suzanne Cornier : mise en place de trois velux en toiture. Avis favorable.

### Champ Dunant

La parcelle, couramment dénommée "Champ Dunant", située au chef-lieu de la commune, en bordure de la place du village, a été acquise par la commune, il y a quelques temps déjà. Elle est utilisée parfois pour des manifestations communales, mais bien plus souvent par les élèves de l'école primaire, dans le cadre de leurs activités sportives et comme une aire de détente. Il est à déplorer que ce lieu soit souillé par des déjections de chiens en promenade accompagnée ou tout simplement en liberté non surveillée. Les propriétaires de ces animaux pris "en flagrant délit" de malpropreté seront rappelés à l'ordre, voire sanctionnés.

### Décharge communale

La décharge communale est strictement réservée aux Lyaudins (en résidence permanente ou en résidence secondaire). Son accès est préservé par un grillage. Un portail, ouvert les lundi et samedi de chaque semaine (à l'exclusion des jours fériés) de 8 h 30 à 11 h 30, permet d'assurer le contrôle des dépôts.

Il est regrettable que certaines personnes se croient autorisées, alors que le portail est fermé :

- soit à effectuer des dépôts sauvages devant le grillage ;
- soit à pénétrer par effraction dans l'enclos, en cisailant purement et simplement une partie de ce grillage, afin de pratiquer une ouverture.

Toute personne prise sur le fait de dépôt en dehors de la surface de la décharge, ou de pénétration sur cette dernière par des procédés non autorisés, sera sanctionnée. A défaut de "flagrant délit", la recherche de l'identité des contrevenants pourra être effectuée à l'aide de tous moyens appropriés.

Prochaine réunion : lundi 23 novembre 1992 à 20 h 15.

## Réunion du 23 novembre 1992

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 novembre 1992 à 20 h 15. Était absent : M. Gilles Perrière (excusé).

### Déclaration de travaux

- lieudit "La Perrière Est", parcelle section AI n° 358-363.  
M. Vincent Girod : mise en place de deux velux en toiture. Avis favorable.

### Budget supplémentaire

- Section fonctionnement	
recettes .....	523.248,00 F
dépenses .....	167.500,00 F
- Section investissement	
recettes .....	326.200,00 F
dépenses .....	681.948,00 F
Résultat global	
recettes .....	849.448,00 F
dépenses .....	849.448,00 F

Prochaine réunion : lundi 4 janvier 1993 à 20 h 15.

## RÉFÉRENDUM

sur le projet de loi autorisant la ratification  
du Traité de l'Union Européenne  
20 septembre 1992

LE LYAUD	Taux de participation
Nombre d'inscrits .....	564
Nombre de votants .....	472
Nombre de suffrages exprimés .....	455
OUI : 242	NON : 213
Le Lyaud .....	83,68 %
Canton de Thonon .....	69,58 %
Département de Haute-Savoie .....	70,73 %
France (Métropole, départements et territoires d'Outre-Mer) .....	69,69 %

## LA VOGUE DE LE LYAUD

D'origine très ancienne, la Vogue de Le Lyaud a lieu chaque année à l'occasion de la Saint-Blaise (c'est-à-dire, plus précisément, le dimanche qui suit le 3 février, jour de la fête de ce saint).

Chaque "Lyaudin" a en mémoire de multiples souvenirs en fonction de son âge, plus ou moins avancé, de ce qu'a été l'évolution de la Vogue depuis le début du siècle. M. Alfred Ruptier, cafetier-restaurateur au Lyaud, aujourd'hui décédé, a, pendant de longues années, œuvré à la réussite de la Vogue. Qui, en son temps, n'a pas bu (trop parfois), mangé la cochonnaille, dansé dans les locaux de M. Ruptier ?

L'évolution des mœurs et des mentalités a amené la commission communale "Scolaire-Jeunes et Loisirs", sous l'impulsion du Maire, à organiser à plusieurs reprises une dégustation gratuite de fondue savoyarde sur la place du village, le jour de la Vogue. Pour la troisième année consécutive (1990-1991-1992), cette dégustation a rencontré un vif succès.

Tout commença le samedi par l'implantation d'un chapiteau prêté, pour la circonstance, par la commune d'Armoiy. L'animation est confiée à des "professionnels" en l'occurrence "Radio-Cristal" qui, à partir de 10 heures, font entendre, sur la place, leurs émissions (disques demandés) et leurs commentaires dignes des meilleurs présentateurs de radio.

Vient ensuite, vers 11 h 30, la Batterie-Fanfare qui défile dans le village, comme à l'accoutumée, suivant un parcours bien précis, dans le superbe uniforme récent, suivie par des hommes, des femmes et des enfants s'efforçant de ne pas troubler l'harmonie du pas cadencé. Un vin d'honneur bien mérité est servi ensuite, sous le chapiteau, aux membres de la Batterie-Fanfare, par la municipalité. Pendant ce temps, des spécialistes de la fondue savoyarde, membres de la commission, s'affèrent autour du chaudron (en cuivre s'il vous plaît) prêté par le fruitier de Lugrin.



Tout d'abord, comme le veut la meilleure recette de fondue, le chaudron, qui commence à chauffer, est frotté dans son fond avec des gousses d'ail. Puis deux plaques de beurre sont fondues avant que l'on y mette le vin blanc. Vient ensuite le fromage, obligatoirement affiné, préalablement râpé. Le tout est brassé en permanence avec une grande louche en bois. Sur les tables, installées au pourtour du chapiteau, des réchauds sont installés, sur lesquels les "caquelons" remplis de fondue, seront gardés au chaud durant la complète dégustation. Exceptionnellement, l'an passé (1992), grâce à une télévision savamment installée, la descente "hommes" des Jeux Olympiques d'Albertville a pu être suivie par les convives. Franck Piccard étant arrivé troisième, le "punch" de la fondue lui a manqué.

Arrive le moment le plus attendu où chacun, une assiette d'une main, la fourchette de l'autre, se rue vers les caquelons, le pain coupé en cubes, piqué au bout de la fourchette : après avoir fait quelques tours dans la fondue, c'est la dégustation qui avait les plus difficiles. Chacun y va de son petit commentaire mais tous sont unanimes pour reconnaître qu'elle est très bonne et que cette manifestation bien sympathique doit être reconduite, améliorée si possible bien sûr.

Les très jeunes, peu préoccupés par les attirances de leurs aînés, démontrent, en se côtoyant, que l'on peut vivre ensemble quelles que soient ses origines.

Le chaudron étant vide, ainsi que les caquelons, chacun, après un dernier "au revoir" ou plus "à l'an qu'vin", rentre déjeuner là où une chaude ambiance l'attend, invité ou non. Reste les responsables de la commission qui, en quelques dizaines de minutes, rendent à chacun son bien (c'est-à-dire les accessoires apportés par lui dans le cadre de l'organisation de cette réunion).

Durant cette manifestation, un panier garni est proposé, pour l'estimation de son poids, aux participants, et c'est la balance qui met tout le monde d'accord.

En conclusion, il faut dire, qu'avec le concours de bénévoles et les dons multiples de participants, qui sont ici à nouveau remerciés, la commission "Scolaire-Jeunes et Loisirs" apporte un plus à la Vogue de Le Lyaud.

Par ailleurs, on devrait pouvoir retenir la philosophie de la fondue savoyarde qui, dans sa dégustation, met tout le monde au même plan, puisque chacun, indépendamment de sa situation dans la vie, mange avec d'autres personnes, non plus seulement à la même table, mais dans la même "gamelle" : quelle leçon de fraternité ! A bientôt.

### Le gui

Le gui est une plante parasite qui tire son nom du latin "viscum". Pourquoi viscum ? Parce que ses fruits, de couleur plus ou moins blanche, contiennent une substance visqueuse. Il pousse sur les branches de quelques espèces d'arbres comme le poirier, le pommier, le peuplier, etc. Par contre, il épargne beaucoup d'autres espèces comme le châtaignier, le chêne, le tilleul, le noisetier, etc. Les dégâts les plus préjudiciables se constatent sur les arbres fruitiers, privant ainsi ces derniers d'une partie de leur sève, élaborée pour servir à nourrir leur fruits et au développement de leurs branches. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de le supprimer chaque hiver avant le départ de la sève. En d'autres temps, sa destruction était rendue obligatoire par la loi. Le non respect de cette loi pouvait même entraîner une contravention de la part de la gendarmerie. Un arrêté municipal était affiché chaque fin d'hiver à cet effet. Le développement de ce parasite engendre le plus de dégâts sur les plantations fruitières dites "de plein vent" (premières branches démarquant à 1,80 m du sol). Les vergers de ce type sont malheureusement en voie de disparition ; ils vieillissent, sont mal entretenus et donc exposés au développement du gui.

Le gui, bien que plante à fleurs sans pétale, nuisible par excellence, a malgré tout deux avantages :

1. il se commercialise pour les fêtes de fin d'année, servant ainsi à la décoration de magasins, de vitrines en tous genres, d'appartements, etc., bien que son prix soit souvent prohibitif ;
2. certaines personnes le conseillent dans la composition de tisanes contre l'hypertension. Ceci n'engage qu'elles, bien entendu.

## LA DROGUE, C'EST QUOI ?

Les définitions sont légion : scientifique, légale, médicale, socio-culturelle, mais, en fait, de peu d'intérêt dans la pratique.

La meilleure définition ne serait-elle pas celle de l'utilisateur lui-même : toute substance susceptible de m'apporter des effets exceptionnels : modification hors série ; de mon vécu, de mon psychisme, de mon processus de pensée, de mes relations avec moi-même ou avec les autres. Ces effets de plus en plus intenses entraînant un plaisir recherché comme tel et devenant un besoin au mépris des complications diverses inévitables à court, moyen et long terme.

La distinction "drogue dure, drogue douce" est donc illusoire ; par contre, aucune drogue, aucun produit, aucun médicament même n'est innocent s'il est utilisé dans un but toxicomanogène.

Toxicomanogène, qu'est-ce à dire ? Dans un sens très large, tout produit entraînant plaisir, besoin, augmentation obligée des doses, gêne ou même manque lorsqu'on s'en trouve privé. A ce titre, l'huile de cannabis, les solvants, les tranquillisants peuvent entrer dans cette définition, l'alcool et le tabac également.

Ils n'ont pas besoin d'être des stupéfiants visés par la loi ou des toxiques du Tableau B pour être authentiquement dangereux.

Ces produits quels qu'ils soient impliquent des modifications transitoires :

- de l'humeur (exaltation ou passivité) ;
- une libération des contingences ;
- la levée de certains interdits (moraux, éducatifs ou culturels) ;
- des comportements inhabituels ou insolites, voire délictueux ;
- la mise à jour de problèmes sous-jacents et parfois l'explosion de réactions névrotiques.

Les produits n'ont pas la même action spécifique, leur toxicité et leur dangerosité diffèrent. Ils offrent de surcroît le caractère de ne pas avoir le même effet :

- sur tous les individus ;
- sur un même individu à des moments différents ;
- selon la dose employée et le mode d'emploi ;
- selon la personnalité du sujet et son état psychoaffectif ;
- selon l'état recherché : le plaisir, le flash, la déglingue, le flirt avec la mort ou avec la folie.

Tous ces éléments conditionnent en fait le risque réel, la gravité, le danger : certains seront "ferrés" d'emblée, augmenteront les doses ou feront rapidement l'escalade vers des produits plus durs. Pour d'autres, ce ne sera qu'une expérience transitoire et limitée dans le temps. Les divers produits entraîneront des sujétions croissantes qui vont de la simple appétence à l'accoutumance, l'assuétude, la dépendance psychique et physique, l'état de besoin, le manque qui peut devenir une urgence médicale comme l'overdose.

### PRODUITS UTILISÉS

#### Le haschich :

On connaît les positions extrêmes et contradictoires sur ce sujet.

Il n'est pas sérieux de dire que c'est un produit d'emblée dangereux qui entraîne dépendance, accoutumance, escalade.

Il n'est pas sérieux d'affirmer qu'il provoque à court terme des complications somatiques, biologiques, des anomalies chromosomiques.

Mais il est encore moins admissible d'affirmer la totale innocuité ; l'âge et les bouleversements psychologiques liés à la période de l'adolescence créent une particulière fragilité qui favorise dans bien des cas un effet maximum pouvant déterminer une réelle appétence et une recherche de cette "déconnexion apaisante" du réel et des contingences.

L'âge, le mode d'emploi, les effets recherchés, l'état psycho-affectif sous-jacent conditionneront en fait l'importance de l'expérience et de l'évolution.

L'usage répété et intensif entraîne désengagement, désinvestissement, lâchage scolaire, désintérêt, absence de volonté et de désirs qui peuvent créer des complications sérieuses pour l'avenir.

Enfin, il est clairement démontré que l'usage prolongé donne à moyen et long terme et de façon inexorable : des sujets inactifs, passifs, incapables de réaliser leurs potentialités et progressivement

désinsérés ; des complications physiques non négligeables : atteinte du système immunitaire plaçant l'organisme en état de moindre résistance à toutes les affections intercurrentes.

#### L.S.D. :

Produit très dangereux déclenchant des états délirants et hautement hallucinatoires, prônés par certains intellectuels "adeptes de l'univers psychédélique" et du "droit au délire". Il entraîne des troubles graves du comportement, dangereux pour le sujet comme pour l'entourage. Ce produit ne provoque ni accoutumance ni dépendance physique et ne nécessite pas de sevrage, l'appétence est uniquement psychologique.

#### Les médicaments :

Nous sommes dans une société de surconsommation médicamenteuse, si ce n'est pas d'auto-médication. A ce titre ne supportant plus les contraintes, les fatigues, l'énerverment, la petite déprime et voulant y pallier d'emblée pour soi comme pour les autres par le "pilule bonheur", la société moderne recourt à la pharmacopée ; jeunes, vieux, bébés turbulents ou apathiques en font l'expérience.

L'usage abusif et intensif de certains hypnotiques constitue une forme grave d'intoxication, le traitement s'avérant particulièrement délicat dans ses modalités. De même, l'usage inconsidéré des "coupe-faim" peut être la source de dépendance aux amphétamines, voire d'escalade.

#### Les stupéfiants

Le traitement de l'intoxication grave (héroïne, opiacés, cocaïne) est le fait de spécialistes compétents et avertis ; pour spectaculaire et tapageur qu'il soit, le sevrage physique est le plus souvent facile à réaliser en milieu médical.

Il en est tout autrement du manque au plan psychique.

La drogue dure implique un mode comportemental totalement différent : un non désir, un déni de la réalité, un total désintérêt pour son propre corps devenu le véhicule du plaisir et de la défonce.

Il se produira au début :

- des modifications des habitudes de vie ;
- des comportements dissonants et inhabituels ;
- passivité ou exaltation ;
- abandon des études, de tout désir promotionnel ;
- changement des relations habituelles ;
- effritement des capacités oblatives, affectives ;
- égocentrisme, incurie ;
- tabagisme, soit intense, photophobie (sensibilité à la lumière vive : certains chanteurs de rock ne quittent jamais leurs lunettes noires, même la nuit).

### CONCLUSION

Il faut cependant éviter le piège qui consiste à prendre pour de la drogue ce qui n'en est pas. Ne pas confondre toxicomanie avec ce qui n'est qu'un état passager.

Il ne faut pas dramatiser, ne pas banaliser non plus. Toujours se souvenir de cet adage :

*Votre enfant n'est pas le vôtre,  
Il est celui de son temps.*

Confucius.

#### Il faut avoir à l'esprit :

En présence d'une situation qui laisse craindre une overdose.

• **Si la personne est très agitée ou angoissée** : essayer de la calmer, l'empêcher de se blesser elle-même, appeler ou faire appeler un service d'urgence (SAMU, Pompiers).

• **Si la personne a perdu conscience** : l'allonger sur le côté (position latérale de sécurité) bouche ouverte, langue dégagée, visage incliné vers le sol pour éviter l'étouffement, appeler ou faire appeler un service d'urgence (SAMU, Pompiers).

Rester avec la personne avant l'arrivée des secours. Ne rien donner à manger ou à boire.

**Mais ne jamais abandonner quelqu'un en crise !**

Documentation : Drogue Info Bretagne / Brest



## LA PAROISSE

### Discours d'André Cornier, président du Conseil Paroissial, pour l'inauguration des travaux de l'Eglise du Lyaud le 21 juin 1992

Je désire tout d'abord, vous dire combien nous sommes heureux de vous voir si nombreux participer à cette manifestation organisée par M. le Maire et son Conseil municipal.

Nous nous réjouissons de la présence parmi nous des personnalités politiques et religieuses, des différents chefs d'entreprises ou responsables ayant participé aux travaux, de la clique qui, depuis sa création, marque de sa présence chaque étape importante de la vie de notre village (notamment en ce jour de la fête de la musique) ; présence également de tous ceux qui ont travaillé et spécialement les bénévoles.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir rendre notre Eglise à sa fonction première : "lieu de rassemblement".

Notre but était de faire en sorte que les gens s'y sentent bien, qu'ils aient envie d'y revenir. Nous voulons nous excuser, surtout auprès des personnes âgées, à qui l'ont pu créer une gêne, pendant les six mois qu'ont duré les travaux, et nous voulons également remercier nos amis d'Armo, pour nous avoir accueillis pendant cette même période.

Si notre Eglise ne date que de 130 ans, elle a dès son origine fait largement appel à la générosité de ses paroissiens, tant pour sa construction, que pour les différentes étapes de sa modernisation. Nous n'avons pas voulu faillir à cette tradition, et cette générosité d'aujourd'hui, nous lie en pensées et en actes à nos anciens : nous sommes fiers d'être un maillon de cette chaîne de travail, d'amitié et de générosité et nous espérons qu'un jour d'autres générations auront à cœur d'y imprimer leur trace.

aux regards, sans oublier l'éclairage indirect de la voûte. Certes, ce n'est pas en plein jour que vous l'appréciez le mieux, mais Noël reviendra !

La paroisse ayant en plus décidé l'acquisition d'un orgue à tuyaux, dont le seul emplacement possible était le fond du chœur, il a fallu déplacer le maître-autel. Celui étant fait de panneaux de marbre de Maurienne sculptés, mis en place sur un châssis de pierre, c'est l'entreprise Joseph Calderara de Thonon qui est venue nous descendre les panneaux de marbres pour les rassembler 8 m en avant dans le chœur. M. Calderara a réalisé un travail d'artiste. Et c'est une équipe de bénévoles qui a démonté le châssis de pierres. Quant au tabernacle, il a été fixé sur l'autel saint Joseph, toujours par les soins de M. Calderara. Et la porte en bois sculpté a été recouverte de feuille d'or par Mme Colette Cossin de Veyrier-du-Lac.

Puis il a fallu refaire les peintures intérieures. Sur les conseils du chanoine Berthoud et de l'abbé Boissonnet, ancien et nouveau responsables de l'art sacré dans le diocèse, de l'abbé Pasquier et du Père Jordan, de MM. Gilbert et Jean-François Dubouloz ainsi que de l'entreprise Bondaz, peinture, à Thonon-les-Bains, un choix de trois couleurs a été



Pour faire un peu l'historique des travaux qui ont été accomplis, nous devons vous dire en toute honnêteté, qu'à l'origine, nous n'avions pas pensé faire tout ce qui a été entrepris, que des restaurations supplémentaires se sont ajoutées à différentes étapes des travaux.

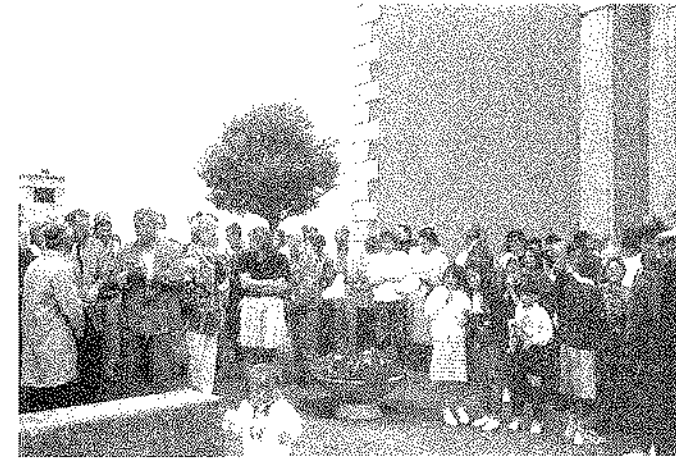
A l'origine, la couverture du toit a besoin d'une bonne révision, ce sera l'entreprise Jacquier-Perret, charpentiers au Lyaud, qui effectuera le travail.

Puis la charpente, elle-même, nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée pour y effectuer le sérieux traitement au xylophène. Il s'agit de l'entreprise François Botté de Vinzier qui a fait un travail efficace.

Dans la même foulée, il est décidé de refaire toute l'électricité qui était loin d'être conforme aux normes. Ce travail sera confié à l'entreprise Gérard Mouche du Lyaud. Là encore, si les travaux n'ont pas suivi avec rigueur le calendrier fixé, ils ont permis un résultat sérieux et réfléchi mettant tout à fait en valeur le travail du peintre qui viendra après.

En effet, à cette décision de mettre en conformité le circuit électrique, s'est ajoutée toute une nouvelle diffusion d'éclairage et notamment par des spots basse tension, plus doux

## LA PAROISSE - Discours d'André Cornier (suite)



retenu : mariage parfait entre elles, ainsi qu'avec les vitraux qui, soit à différents endroits, soit à différentes heures de la journée donnent des nuances toutes différentes. Là encore, l'entreprise Bondaz nous a montré par la qualité du travail réalisé, toute sa qualification.

C'est avec le plancher que nous avons eu les plus grosses surprises. Celui-ci s'est trouvé vermoulu à plusieurs endroits et l'état de sa poutraison n'était pas meilleur.

Là, tout spécialement, nous devons remercier M. le Maire et son Conseil municipal qui ont sous quatre jours, prit la décision de refaire ce parquet. Et pour leur témoigner notre gratitude au plus vite, nous avons décidé de le faire poser par des bénévoles.

C'est l'entreprise Dabère-Bois qui a vendu le mélèze (mélèze de Russie pour la petite histoire), ce sont des bénévoles qui l'ont travaillé et corroyé, une fourmière de bénévoles qui ont posé les lambourdes, une équipe assidue qui les a posées, une autre tout aussi sympathique qui a nourri et désaltéré nos travailleurs. Et c'est l'entreprise Yves Chéret du Lyaud qui a poncé et vitrifié ce parquet.

Encore des bénévoles : bénévoles pour déplacer les bancs, pour les revernir, pour les replacer ; toujours des bénévoles et spécialement les jeunes pour couler la dalle et poser le carrelage de la sacristie ; toujours des bénévoles, dont des mois jeunes, sans qu'ils soient âgés, pour les peintures de cette même sacristie - et bénévoles encore ces amis des com-

munes voisines de Perrignier et Saint-Cergues venus nous aider à mettre en place la sonorisation, qu'un donateur généreux nous a offert.

Que vous dire de plus : si la municipalité a invité tout ce monde aujourd'hui :

- tous ceux qui décident des priorités dans les investissements à aider ;
- toutes les entreprises qui ont réalisé un excellent travail,
- et tous les bénévoles, c'est que vous avez tous très bien travaillé et mérité d'être à l'honneur aujourd'hui, de M. Ecuillon pour les plans, à ces dames qui ont fait le ménage hier encore.

On disait avant les travaux : le bénévoles "ça ne marche plus". Et bien si : il y a encore des causes qui le méritent, il y a encore des gens pour en témoigner.

Et à ce stade de l'histoire des travaux, je pense que je ne blesserai personne en ne citant que trois noms particuliers, Paul, Jacques et Jean, associés comme d'habitude à Armande, à qui il faut rajouter Marie-Bernard. Je pense qu'on peut, déjà maintenant, les remercier en les applaudissant tout particulièrement.

Maintenant, il va nous rester à terminer le chœur dans lequel viendra prendre place l'ancien Christ en bois, ainsi que l'orgue.

Il nous faut donc améliorer l'état de nos finances, afin de donner notre participation à la commune et nous ne vous cachons pas que nous attendons encore des dons.

D'ores et déjà un grand merci pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont déjà participé.

- Enfin, ce qu'il faudra retenir de cette restauration :
- c'est d'abord la parfaite compréhension et confiance qu'il y a eu entre la municipalité et la paroisse ;
  - c'est ensuite le sérieux des entreprises qui y ont travaillé ;
  - c'est encore le vaste élan de générosité qui s'est manifesté de la part de toute la population dans le bénévolat et qui le sera encore dans d'autres dons ;
  - c'est enfin et surtout le plaisir que l'on a de se retrouver dans cette église rénovée. Nous savons déjà qu'elle plaît aux jeunes, nous espérons n'avoir choqué personne, nous formulons le souhait que la paix qui se dégage de ce lieu envahisse le plus de gens possible.

Réunissons-les tous, dans des applaudissements fournis et mérités. Merci.

## LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES

La Jossière  
74200 LE LYAUD  
Tél. 50 71 10 06

## HÔTEL \*\* - RESTAURANT



### Le Carlina

Ouvert toute l'année



ARMOY  
Alt. 600 m  
74200 THONON  
Tél. 50 73 94 94  
Fax 50 70 58 56

## S.A.R.L.

## EXCELSIOR BAR

Place Henri-Bordeaux  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 50 70 20 62

## DOMINIQUE SERVAES

Artisan Bijoutier

Les Cordons - Le Lyaud  
74200 Thonon-Les-Bains  
Téléphone 50 73 95 79

## LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS ~ LE LYAUD - ARMOY

### PROMENADE DES AINÉS



Le 28 juin 1992, tous les aînés du village sont partis en promenade annuelle à la découverte du Beaujolais. Dès 7 heures du matin, tout le monde fut installé dans un excellent car Frossard à deux étages, les chahuteurs en haut, les plus sages en bas.

Après une pause-café sur l'autoroute à hauteur de Bourg-en-Bresse, ce fut la grande visite des villages aux noms célèbres : Saint-Amour, Chenas-Julienas. Déjeuner au restaurant du Fin Bec, à Leynes, dans une grande salle où tout le monde à tenu à l'aise. Après le repas, les grands noms ont continué à défilé : Fleurie, Romanèche-Thorins. Halte dégustation à Villier-Morgon, chacun achetant sa petite provision pour l'hiver. Les routes étaient étroites et sinueuses. La car faillit rester coincé dans un village et quelques dames piquaient du nez dans leur cornet de papier.

Bref, une belle journée, malheureusement endeuillée par de tristes nouvelles au retour au Lyaud : les décès de Jessica Fonjallaz et d'Eugène Perrière.

### REPAS DES AINÉS

La municipalité a organisé le repas des anciens le 13 décembre 1992.

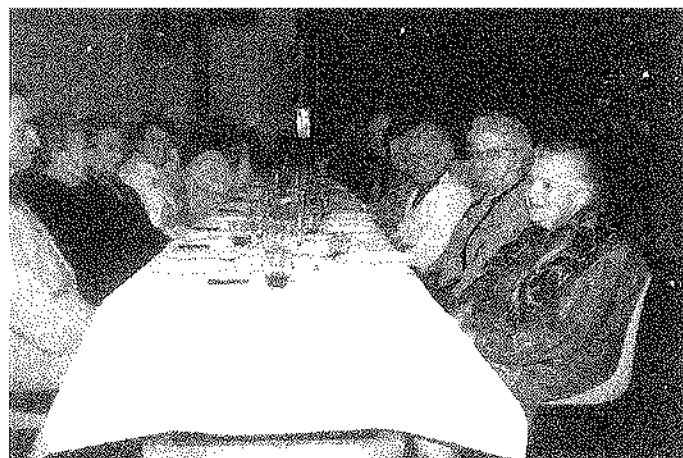
Bien entouré par des personnes dévouées et attentives, celui-ci s'est déroulé dans la bonne humeur.

Retrouvailles pour les uns, découvertes pour les nouveaux, beaucoup de souvenirs de jeunesse furent évoqués, et bien d'autres situations plus ou moins amusantes.

Les plus audacieux vont de leurs blagues, d'autres de leurs chansonnettes, ou des poèmes inédits écrits pour la circonstance.

C'est sur cette note de gaieté que tout le monde se sépare en se disant à la prochaine.

Hélas, on n'oubliera jamais la sortie de notre doyenne, 98 ans (née au début de la 3<sup>e</sup> République), qui deux jours plus tard nous quittait. Rendons-lui hommage.



### LES ÉCHOS DE LA BATTERIE-FANFARE

Sept ans déjà !

Sept ans pendant lesquels Maurice Côte a dirigé la barque de la Batterie-Fanfare.

Par son dynamisme, son courage, il a su éviter les écueils.

Aujourd'hui, notre Président et le Comité ont décidé de remettre le gouvernail à Roland Dumont.

Aussi, nous, les membres de l'Echo du Haut-Chablais, tenons à remercier sincèrement Maurice Côte pour ses sept années de dévouement consacrées à notre société.

De même, nous voulons remercier et encourager Roland Dumont. Nous serons toujours présents pour l'aider à maintenir la bonne ambiance habituelle.

L'Echo du Haut-Chablais serait heureux d'accueillir les jeunes et les moins jeunes du Lyaud désireux d'entretenir la bonne et chaleureuse ambiance qui règne au sein de notre société.

Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au 50 73 92 37 ou au 50 73 95 78.

Merci.



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

Lors de l'Assemblée Générale du vendredi 25 novembre 1992, en présence des parents, des enseignants et des municipalités du Lyaud et d'Armoiy, cinq membres du Conseil des Parents d'Elèves, pour des raisons diverses, se sont retirés et nous tenons à les remercier pour tout le travail bénévole qu'ils ont effectué au sein de l'association durant ces dernières années; deux autres personnes se sont jointes aux "anciens".

Le nouveau comité se compose donc de onze membres (ce qui est un effectif peu important), nous vous rappelons sa composition :

- M. Philippe Jacquet, Président ;
- M. François Gallay, Vice-Président ;
- Mme Marguerite Roussel, Trésorière ;
- Mme Jocelyne Bel, Trésorière-Adjointe ;
- Mme Sylvie Giovannelli, Secrétaire.

ainsi que M. Jean-Pierre Bazzani, Mme Laurence Bonzi, M. Hubert Dubouloz, Mme Martine Lassauzet, Mme Jocelyne Marclay, Mme Michèle Valsesia.

### Reconduction des activités 1991/92

Vu l'enthousiasme général, l'association accepte d'inscrire à son budget 1992/93 le coût de l'ADDIM (Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation Musicale) ayant pour objectif le développement de l'attention et de l'écoute des enfants, pour l'ensemble des classes (maternelle et primaire), à savoir 14.500 F.

Comme l'année dernière, les sorties de ski sont envisagées et sont actuellement à l'étude.

### Allocation Enseignants

La somme de deux mille francs a été versée à chaque enseignant pour l'achat de jeux, livres, etc. (montant total : 12.000 F).

## LA CHASSE

Les chasseurs du Lyaud se partagent le territoire cynégétique de la commune, dont la situation géographique nous permet de pratiquer plusieurs modes de chasse :

- chasse en battue (cerf, chevreuil, sanglier) : côté montagne, qui se pratique avec des chiens "courants", les chasseurs doivent rester postés à des endroits bien définis, à des intervalles de sécurité plus ou moins importants selon la superficie à couvrir. Mais pour que cette chasse se déroule dans les meilleures conditions, avant la mise en place des chasseurs, un ou plusieurs d'entre eux "font les pieds" (repérage des passages frais du gibier) ;
- chasse devant soi (faisans, perdreaux, bécasses, etc.) : qui se pratique avec des chiens "d'arrêt", dans les bois et les champs. Cette forme de chasse permet d'admirer le travail de certains chiens dans la recherche et l'approche du gibier.

Pour ceux qui dénigrent les chasseurs, sachez qu'il n'y a pas que l'action de "tuer" comme certains se plaisent à le dire. Voici quelques exemples parmi tant d'autres qui prouvent le contraire !

★ Remise en état de plusieurs kilomètres de sentiers forestiers devenus, par les intempéries et leur manque d'entretien, presque impraticables, voire même dangereux dans certains endroits.

★ Nettoyage et ramassage des débris laissés sur place par des promeneurs ou randonneurs qui se prétendent respectueux de la nature ou qui prêchent pour l'écologie !...

Les chasseurs devront noter que ces actions d'entretien et de nettoyage pour l'année 1992 ont été effectuées par une quinzaine d'entre eux sur quarante !...

Pour cette année, tous les volontaires seront les bienvenus (barbecue offert par la société de chasse). Pour les personnes intéressées, la date sera communiquée ultérieurement.

★ Nourrissage du gibier pendant l'hiver : plusieurs agrainoirs automatiques sont mis en place chaque année pour distribuer de la nourriture aux animaux hors saison de chasse.

En fin de saison de chasse, lâcher de gibiers tels que lièvres et hases pour la reproduction et l'équilibre de la faune.

Pour terminer, les chasseurs ne sont pas tous des "tueurs" ou des "vlandards". Je vous laisse le choix des mots.

La chasse traditionnelle pratiquée en tant que telle ne nuit pas à l'équilibre naturel, d'ailleurs certaines espèces sont soumises à des plans de chasse stricts qui sont respectés sur notre commune.

BAR  
"Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON  
Tél. 50 71 33 36



HÔTEL  
RESTAURANT  
A L'ÉCHO  
DES  
MONTAGNES

A 15 km  
des pistes de ski  
A 5 km  
du lac Léman

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55



## L'ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET PISCICULTURE DU CHABLAIS ET DU GENEVOIS (AAPPG)

### LA PÊCHE EN RIVIÈRE

L'AAPPG est une association importante, forte de 5.000 adhérents, et qui est grossie, chaque année, par un nombre croissant de touristes, trois à quatre mille.

Ce nombre impressionnant de pêcheurs est justifié par l'étendue de son domaine piscicole, par la diversité des lieux de pêche et par les sites remarquables qui sont offerts aux yeux de tous, quand on sait s'arrêter quelques instants de pêcher et admirer le paysage.

En première catégorie, l'AAPPG propose aux pêcheurs sportifs pas moins de 480 km de ruisseaux, torrents ou rivières, tous alevinés de truites fario. Les émotions peuvent être assurées dans la Dranse dans laquelle des sujets de 6, 8 voire 10 kg ont déjà été capturés.

Pour les sédentaires, sept lacs de plaine ou de moyenne altitude, d'une superficie totale de 82 hectares permettront aux pêcheurs patients de prendre des truites fario, des ombles

et des truites arc-en-ciel. Des amicales locales y organisent, en outre, régulièrement des concours où chacun peut participer.

Pour les pêcheurs montagnards, qui aiment allier randonnée et pêche, trois lacs de haute altitude ouverts dès le mois de juin, d'une surface de 8 hectares, donnent également la possibilité d'avoir de beaux paniers.

En deuxième catégorie, le lac de Machilly et ses huit hectares regorgent de poissons blancs et de beaux spécimens de brochets.

Enfin, les adhérents de l'AAPPG bénéficient de 21 km de pêche, le long du Rhône, fleuve majestueux et réservoir inépuisable de poissons de toutes sortes.

N'oublions pas pour gérer tout cela, un comité responsable, dont le siège est à Thonon-les-Bains (74200), 2, place de Crête, tél. 50 71 17 79, une secrétaire administrative, quatre gardes particuliers et un garde commissionné du C.S.P.

### ETOILE SPORTIVE - GYMNASTIQUE

Les Championnats de France Intercomités de Gymnastique viennent de se terminer à Thonon, organisés par l'Etoile Sportive locale.

Mais saviez-vous que cette société accueille un certain nombre de jeunes Lyaudins et parmi eux les deux meilleures représentantes Chablaisiennes de gymnastique : Sophie Roguier et Carole Dubouloz, qui participent aux compétitions régionales et nationales.

La relève est assurée par les jeunes pousses qui fréquentent régulièrement les salles d'entraînement, à savoir :

- |                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| - Eva Servaes     | - Yoann Lacroix |
| - Pauline Bel     | - Damien Fillon |
| - Marie Demangeat | - Rémi Jacquier |
| - Tiphaine Bonzi  | - Axel Bonzi    |

## Lingerie Dubouloz

- Toutes les grandes marques -

15, rue des Granges  
Place du Marché - Rénovation  
74200 THONON - Tél. 50 71 55 13

### BIBLIOTHÈQUE D'ARMOY

La Bibliothèque Centrale de Prêt gérée par le Conseil Général prête environ 400 livres à la bibliothèque d'Armoiy. Les livres sont renouvelés tous les trois mois.

Toute personne du Lyaud sera la bienvenue.

Le droit annuel d'inscription est de 50 F.

La bibliothèque est ouverte le samedi matin de 10 h à 11 h 30. Elle est accessible par l'arrière de la Mairie d'Armoiy.

## ETS CHÂTEL



PÉPINIÉRISTE  
PAYSAGISTE

Cervens - 74550 Perrignier  
Tél. 50 72 41 93

#### Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu, actuellement, et jusqu'à nouvel avis, tous les jeudis matins de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

## GRAND PRIX CYCLISTE DU 14 JUIN 1992

Organisé par la Commission Sport-Loisirs du Lyaud, le Comité des Fêtes d'Armoiy et le Club d'Evian-Vélo, ce Grand Prix fut un réel succès, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan sportif.

Un tracé empruntant les routes des deux communes, et au programme de l'après-midi deux courses : l'une réservée aux minimes 13-14 ans et l'autre à la catégorie cadets 15-16 ans.

Ces deux épreuves permirent au nombreux public de ce dimanche ensoleillé d'apprécier les meilleurs coureurs régionaux.

En minimes, la course de 30 km fut remportée par le coureur Azzabi de la R.O. de Vienne. Le premier coureur Haut-Savoyard est Gaël Bouvet du Club d'Evian-Vélo ; il se classe 9<sup>e</sup>.

En cadet, la victoire revient à un coureur Helvète : Chiappini de Genève, devant Christophe Busca de Thonon. Le coureur du Lyaud, Laurent Jacquemot se classe 11<sup>e</sup> dans le groupe d'échappés.

Ce Grand Prix Cycliste fut l'occasion de renouer avec les courses de vélo au pied des Hermones, il y a quelques années déjà existait un Grand Prix du Lyaud.

Beaucoup de sportifs de la commune s'en souviennent.

A noter la très bonne organisation de cette première manifestation ; à ce sujet le club d'Evian reçut les félicitations de

son comité départemental et par le biais de ce bulletin les transmits bien volontiers à tous les membres de la commission, à tous les bénévoles et organisateurs de cette journée.

Le tout se termina par la remise des Prix et un vin d'honneur à la salle paroissiale. Félicitations à tous.



de gauche à droite : Stéphane Chiappini, Florent Truphène, Christophe Busca, Cathy Bouvier (1<sup>re</sup> féminine), Laurent Jacquemot, Alexandre Verceillini.

## LES SPORTS HORS LE LYAUD - Saison 1992

### ATHLÉTISME

#### Cross-country :

Jacquet Dorothee (Ski-Club de Lullin) - Catégorie "Poussines"  
- 1<sup>re</sup> à Larringes  
- 1<sup>re</sup> à Ubine  
- 1<sup>re</sup> ex-aequo au Championnat départemental de Cross UNSS à Douvaine.

#### Triathlon :

Jacquet Dorothee (Ski-Club de Lullin) - Catégorie "9-12 ans" garçons et filles  
- 1<sup>re</sup> au classement général du Triathlon des Jeunes à Thonon-les-Bains.

Fillon Joël (Léman Triathlon-Club)

Championnat de France - "courtes distances" (\*)  
Mâcon 200 particip. Place : 24<sup>e</sup> Temps 2 h 15'  
Besançon 300 particip. Place : 35<sup>e</sup> Temps 2 h 12'  
Roches-Condrieu 200 particip. Place : 50<sup>e</sup> Temps 2 h 20'

8<sup>e</sup> Triathlon International du Léman - "moyennes distances" (\*)  
Thonon-les-Bains 150 particip. Place : 22<sup>e</sup> Temps 4 h 54'  
Circuit Coupe du Monde - "courtes distances" (\*)  
France - Embrun 500 particip. Place : 80<sup>e</sup> Temps 2 h 25'

(\*) "courtes distances" : natation : 1,5 km - cyclisme : 40 km - course à pied : 10 km.  
"moyennes distances" : natation : 2,5 km - cyclisme : 80 km - course à pied : 20 km.

### CYCLISME

Jacquemot Laurent (Evian-Vélo)

- 2<sup>e</sup> à Cluses  
- 2<sup>e</sup> à Saint-Trivier-de-Courtes  
- 3<sup>e</sup> à Annecy  
- 5<sup>e</sup> à Thusy  
- 6<sup>e</sup> à Chavannoz

sélectionné au Championnat Dauphiné-Savoie à Montélimar - Place : 21<sup>e</sup>.

## Boulangerie

## Pâtisserie



Gabriel  
NÉPLAZ

Le Lyaud - 74200 THONON - Tél. 50 73 91 03

## Maçonnerie LASSAUZET MILETTO

Le Lyaud-Armoiy  
Tél. 50 73 90 79 - 50 73 96 33



## ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD-ARMOY

### LES FOOTBALLEURS CHAMPIONS D'AUTOMNE

Invincue durant toute la première phase du championnat, l'équipe fanion termine en tête de sa poule de première division, leader également au challenge du Messenger, meilleure attaque, seconde défense, c'est un parcours sans faute pour cette équipe et une grande satisfaction pour les dirigeants. Tout comme l'équipe réserve qui termine deuxième à l'issue des matchs aller, bien positionnée pour la seconde partie où la montée en division supérieure est aussi espérée.

La 3 faisant une compétition courageuse et pleine d'avenir. Les jeunes poussins manquent la montée à la différence de buts, les pupilles finissant second. Au printemps, une nouvelle équipe poussin sera engagée pour répondre au besoin.

Depuis la dernière saison, le stade d'Armoay a été aménagé par la pose de filets derrière les buts. Le carrelage devrait être en place pour la reprise. Au Lyaud, le siège s'est enrichi d'un bar et d'une vitrine-souvenir grâce à Daniel Favre-Victoire et Félice Lasorsa.

Pour encadrer tout cet effectif, 56 joueurs seniors, 30 pupilles, poussins, 20 débutants, il y a un comité de 18 membres et 4 entraîneurs avec un bureau identique depuis plusieurs saisons.

Président : Bernard BEL  
Secrétaires : Claude ROQUIER  
Philippe MARCLAY  
Trésorier : Jean-Yves MEYNET



L'équipe 3 pleine d'espoir... au classement modeste

## CROSS DES JEUNES

Le dimanche 11 octobre s'est déroulé la 4<sup>e</sup> édition du Cross des Jeunes. 96 concurrents de 7 à 16 ans ont participé aux différentes courses suivant leur catégorie, dont 21 enfants de la commune.

Chaque enfant s'est vu remettre un tee-shirt, tandis que les vainqueurs de chaque course recevaient une coupe.

Un grand merci aux différents partenaires financiers qui ont permis de récompenser tous les coureurs, ainsi qu'aux personnes qui ont encadré l'organisation.

La 5<sup>e</sup> édition aura lieu le 10 octobre 1993, alors les enfants je vous attends...

L'organisateur : P. Jacquet

### CLASSEMENT DES ENFANTS DU LYAUD

#### Filles

Microbes : 5<sup>e</sup> Degueldre Amélie  
8<sup>e</sup> Coucke Stéphanie  
12<sup>e</sup> Chavanon Sophie  
13<sup>e</sup> Perret Cléo

Poussines : 1<sup>re</sup> Jacquet Dorothée  
9<sup>e</sup> Jordan Emilie  
13<sup>e</sup> Dubouloz Julie  
Minimes : 2<sup>e</sup> Dubouloz Carole  
3<sup>e</sup> Roguier Sophie  
Cadettes : 1<sup>re</sup> Perrière Estelle  
Garçons  
Microbes : 2<sup>e</sup> Fillon Damien (1<sup>er</sup> de 83)  
5<sup>e</sup> Bel Alexis  
7<sup>e</sup> Roguier Arnaud  
9<sup>e</sup> Lacroix Yoann (1<sup>er</sup> de 85)  
Poussins : 18<sup>e</sup> Defontaine Ludovic  
19<sup>e</sup> Favre-Victoire Sébastien  
Minimes : 4<sup>e</sup> Jacquemot Laurent  
11<sup>e</sup> Joly Thomas  
12<sup>e</sup> Cornier Dominique  
Cadets : 4<sup>e</sup> Zwick-Mottin Dimitri

## ENTENTE ARMOY-LE LYAUD

### Communiqué :

Les cours de gymnastique entretien adultes du soir, qui avaient été suspendus pendant la saison 1991/92 faute de participants, ont repris.

Ils ont lieu chaque mercredi soir de 20 h à 21 h dans la salle paroissiale et sont déjà fréquentés par 14 adhérentes. N'hésitez pas à les rejoindre.

Pour mémoire, le traditionnel cours du lundi matin de 8 h 30 à 9 h 30 a toujours lieu.

### Avis de recherche :

Depuis le déplacement des séances de la salle communale à la salle paroissiale, l'association cherche ses 15 ballons, jusque là introuvables. L'Entente Armoay-Le Lyaud ne disposant pas d'une marge budgétaire suffisante, il ne lui est pas possible d'en acquérir de nouveaux.

Il est donc fait appel à toute personne susceptible de localiser ce matériel, de bien vouloir contacter l'animatrice au 50 73 90 60.

Merci par avance.

<b>Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations</b>	Association Sportive Le Lyaud-Armoay Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Alain Alphonse "Chef-lieu" Tél. 50 70 53 32	Conseil paroissial pour les affaires économiques Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Voigères Tél. 50 73 92 37	Entente Armoay-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Le Choucas" Les Couatlons Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Yvette Pillon "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

## ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12



## EXTINCT'OR® entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques  
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

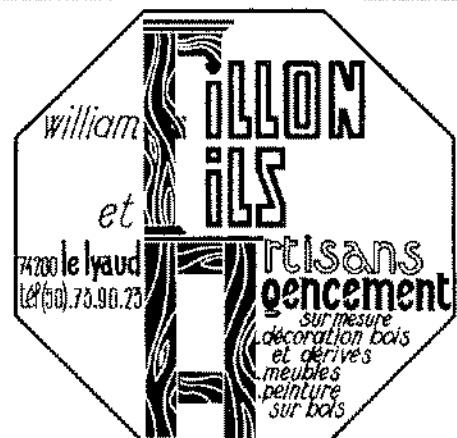
### SIÈGE :

89, chemin de Morcy  
74200 THONON  
Tél. 50 70 42 82  
Fax 50 70 41 01

## Lucien Petitjean et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE  
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 50 73 91 95



LES CONSEILS D'UN MENUISIER  
POUR VOTRE CUISINE ÉQUIPÉE

La Capite - Le Lyaud  
Tél. : 50 70 58 22

## Le Pachenier



FROMAGER  
AFFINEUR  
SPÉCIALITÉS  
DE FROMAGES  
FERMIERS

40, Grande-Rue - 74200 THONON - Tél. 50 71 29 85

# PHOTO SOUVENIR



## Année 1927/1928

De bas en haut, de gauche à droite

1<sup>er</sup> rang : Maxime Bondaz, François Bouchet, Jean Bel, Louis Néplaz, Pierre Fillon.

2<sup>e</sup> rang : François Bel, Claudius Deville, Jérémie Bouchet, Jean Fillon, Jean Fiorèse, Louis Portier, Léon Simond, Louis Bel.

3<sup>e</sup> rang : Henri Dubouloz, Louis Mudry, Claude Fillon, Jean Néplaz, François Deville, Emile Bondaz.

Instituteur : Claudius Michoud.

Bloc  
Notes

### Naissances :

17 mars 1992 : Fillon Leïla (non mentionné dans le précédent bulletin)  
27 juillet : Cornier Emilie Katy Marie  
19 août : Piccot Justine Yvette Amandine  
5 septembre : Frossard Margot Nathalie Caroline  
17 septembre : Vernay Apolline Marie Martine  
20 septembre : Fabre Ken Gabriel  
2 octobre : Matringe Yann  
7 octobre : Bron Benjamin Alain

### Mariages :

28 juillet : Cabrol Jean Léon et Marchand Léa Denise  
1<sup>er</sup> août : Deschamps Pascal André César et Deville Chantal Lucette  
8 août : Motot Yves Pierre et Mercier Christelle Denise  
24 octobre : Deville Denis Henri et Détry Marie-Josèphe Olga  
19 décembre : Scapin Patrice Dominique et Dubouloz Odile Renée

### Décès :

19 juillet : Bel Julie Pauline veuve Fillon Jean-Paul  
3 novembre : Neuraz Ernest  
15 décembre : Dubouloz Marie Sophie veuve Bel François Joseph

### Décharge communale :

Il est rappelé que la décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

### Secrétariat de la Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 9 h à 12 h.  
Tél. 50 73 90 51.

### Urgences :

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement).  
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

### Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77  
Cabinet médical à Le Lyaud :  
Docteur Machelto Laurence, tél. 50 70 54 11  
Infirmière libérale à Le Lyaud :  
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40  
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :  
responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud :  
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

## "FIFI", NOTRE DOYENNE, N'EST PLUS

On dit, quand une personne âgée meurt, que c'est une bibliothèque qui s'en va. C'est d'autant plus vrai pour Sophie Bel, doyenne de notre commune, qui nous a quittés accidentellement en décembre dernier.

Outre sa qualité de doyenne, "Fifi" c'était un personnage dans la commune. Elle avait accepté d'être la marraine de la Batterie-Fanfare, et à ce sujet, il est à noter que son mari Joseph avait été en son temps l'un des directeurs de cette formation.

Jamais une fois, elle n'a failli au rendez-vous du Club du 3<sup>e</sup> âge où, le temps d'un après-midi, elle retrouvait ses amis.

Ceux qui l'ont connue vous diront combien, à 98 ans, elle avait encore bon pied, bon œil, et surtout une prodigieuse mémoire. Elle se rappelait des gens, des événements et c'était toujours un plaisir que de l'écouter parler d'antan.

Jugez-en plutôt avec l'entretien que nous avons eu avec elle, l'année précédente.

"Je suis née le 20/12/1893 au Château de Thuysset où mes parents étaient fermiers. J'ai commencé l'école à Vongy avant mon arrivée au Lyaud à l'âge de 6 ans. A l'école du Lyaud, avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, c'était la cloche qui sonnait la rentrée des classes. Après, il a fallu que nous regardions l'heure. A l'école, c'était très sévère pour la propreté. Chaque matin, en rangs, il nous fallait présenter les mains de tous les côtés pour vérifier si elles étaient propres.

Tous les enfants étaient chaussés de sabots et il fallait que nous ayons tous le même tablier.

Chaque semaine, ma mère partait à Thonon au marché avec une hotte remplie de pommes de terre, de légumes et d'œufs. Elle faisait l'aller et retour à pied. A midi, nous allions à sa rencontre car c'était le seul jour où elle nous rapportait des petits pains.

Les parents avaient besoin d'argent. Alors, à 13 ans, on quittait l'école pour "être placée". C'était très courant à l'époque. C'est comme ça que j'ai travaillé un mois à Genève dans un café. Puis 5 ans à Lyon, ensuite à Paris. Peu de vacances et beaucoup de travail, tel était le lot des "bonnes à tout faire". Un jour, avec ma sœur Adèle, nous avons fait croire qu'il fallait qu'on aille voir notre mère qui était malade. Une autre "bonne" avait vendu la mèche. Au retour, nous avons été insultées et ma sœur mise à la porte. Quant à moi, j'ai dit à ma patronne : « Si je ne vous conviens plus, je prends mon paquet et je pars, je sais où aller ». Elle m'a gardée, mais « ne recommencez plus ».

Nous couchions au 6<sup>e</sup> étage dans la chambre de bonne, on nous donnait 5 francs pour faire le marché. Quelquefois, c'était un peu juste".

Revenue au Lyaud, elle raconte :

"Nous avons eu l'eau dans la maison en 1934. Pour la lessive, nous avions de grands cuiviers. On mettait au fond des cendres de bois de sapin ou de noyer. La grande lessive ne se faisait que deux fois par an car on attendait d'avoir beaucoup de draps".

Décédée le 15 décembre à quelques jours de son anniversaire, elle manque déjà à tous ceux qui l'ont connu.



## CALENDRIER 1993 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
31.01	Radio Cristal	Loto	Armoy
07.02	Conseil municipal	Vogue	Le Lyaud
14.03	Conseil des Parents d'Elèves	Thé dansant	Armoy
avril	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Le Lyaud
20/22/23.05	Tennis-Club du Lyaud	Animation sportive	"Stade Dubouloz", Le Lyaud
13.06	Evian-Vélo, Conseils municip. Armoy-Le Lyaud	Course cycliste (minimes-cadets)	Le Lyaud-Armoy
27.06	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête de l'été	Armoy
13.07	Conseil municipal	Bal populaire	Le Lyaud
24/25.07	Radio Cristal et Paroisse Le Lyaud-Armoy	Fête de l'été	Le Lyaud
25.09	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
10.10	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Jeunes	Le Lyaud
14.11	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Hermones	Le Lyaud
05.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Le Lyaud
11.12	Société de Chasse	Soirée gibier	Armoy

### BOUCHERIE - CHARCUTERIE

PLATS PRÉPARÉS

S.A.R.L.

### Robert JACQUET Fils

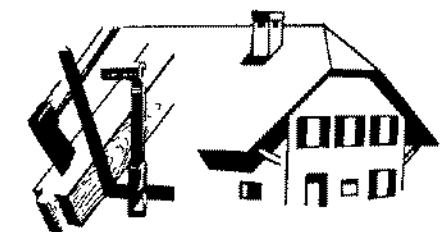
VONGY - 74200 THONON

☎ 50 71 34 00

ROUTE D'ÉVIAN - 74200 THONON

☎ 50 71 18 06

### SARL JACQUIER-PERRET J.



Charpente

Couverture

Serrurerie

74200 LE LYAUD - 74200 THONON - Tél. 50 70 54 79



